
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 21 novembre 2017 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Michèle SAINT-ONGE, Commandante PDQ 31
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 30.

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, se présente et fait des remerciements.

10.02 - Présentation

Présentation d'une animation des mesures d'atténuation de la circulation sur la rue Lajeunesse.

CA17 14 0358

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y retirant les articles 40.02 et 40.03.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA17 14 0359**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2017, à 18 h 30.**

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2017, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le conseiller Frantz Benjamin annonce la 4^e édition du Forum de développement économique qui aura lieu le 1^{er} décembre prochain. Il souligne également le dîner-spaghetti du Magasin-Partage de Saint-Michel pour Noël, le 7 décembre prochain au Centre de loisirs René-Goupil.

Le conseiller Sylvain Ouellet fournit des informations sur le Forum du développement économique de Saint-Michel concernant les finalistes, dont Mouv' espace bloc qu'il souligne.

La conseillère Rosannie Filato invite les citoyens à l'inauguration de la murale réalisée par Mono Gonzalez le 22 novembre à 11 h 30 qui aura lieu au 205, rue Jarry Est.

La conseillère Mary Deros indique qu'elle souhaite poursuivre les célébrations de mariage avec lesquelles l'argent récolté est remis aux groupes communautaires. Elle invite les citoyens à donner généreusement à la guignolée

La mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli rappelle aux citoyens que le 5 décembre prochain le conseil d'arrondissement se tiendra à la maison du citoyen. Elle ajoute que la tradition des séances itinérantes sera conservée. Elle invite de plus les citoyens, le 10 décembre prochain, à la journée portes ouvertes de l'arrondissement, à la mairie d'arrondissement, de 13 h à 17 afin de permettre à tous de rencontrer les élus.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Lilyane Rachedi	Projet « Imaginez Tillemont »
Martin Drapeau	Intersection Cartier / Villeray
Madeleine Lachaine	Apaisement de la circulation et de la vitesse sur la rue Lajeunesse
Ron Fitzsimmons	Construction salle de concert JFP et arbre dangereux
Ariane Shaza	Aménagements de la maison de la culture
Tibe Medeiros	Vitesse sur la rue Lajeunesse / Igloos roulants
Marie-Josée Ferron	Gestion animale
André Trépanier	Salubrité des logements
France Émond	Implantation d'une maison communautaire au parc George-Vernot

Didier Bourrelis Avancement des projets de passage à niveau
Béatrice Calmel Esplanade de la bibliothèque / réseau cyclable
Guenaël Charrier Taxi Diamond

À 20 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Guy Fredette Plainte pour les trottoirs sur la rue Drolet
Xi Chan Liu Règlement RCG13-011
Rachel Shugert Chats de ruelle et SPCA

À 20 h 15, le conseiller Sylvain Ouellet quitte son siège.

Sasha Dyck 7300, rue Hutchison
Julie Belpaire Pétition des parents de l'école Hélène-Boullé

À 20 h 22, le conseiller Sylvain Ouellet reprend son siège.

Mylena Bergeron École Hélène-Boullé
Gillian Woodford École Hélène-Boullé
Antonio DelSonno Bienvenue
Rita Grande Bienvenue
Hamed Banba Métro Parc / Itinéraire / STM
Rizwan Khan Logement social / Dossier Ramco
Joanie Roy Ateliers d'artistes
Christiane Piedimonte Chats errants

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA17 14 0360**Proclamation de la journée mondiale de l'urbanisme, le 8 novembre 2017.**

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre a été déclaré Journée mondiale de l'urbanisme depuis 1949 et qu'il est célébré depuis, dans plus de 34 pays sur 4 continents;

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de l'urbanisme souligne également les accomplissements collectifs canadiens dans nos villes et régions, lesquels ont rehaussé notre qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme constitue une occasion de souligner publiquement la participation et le dévouement des membres des commissions d'urbanisme et des citoyens qui consacrent leur temps et efforts à l'amélioration de nos villes et régions;

CONSIDÉRANT QUE nous apprécions la contribution de nos urbanistes et professionnels et souhaitons les remercier pour leur engagement envers la collectivité.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 novembre 2017, Journée mondiale de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA17 14 0361**Proclamation de la semaine de la prévention de la criminalité, du 5 au 11 novembre 2017.**

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaure, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime (Canadians for Crime Prevention), la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la prévention de la criminalité vise plusieurs objectifs dont celui de sensibiliser la population à l'importance de la prévention et de l'inciter à y participer pour en assurer le succès;

CONSIDÉRANT que cette semaine encourage les nombreux partenaires des réseaux municipal, communautaire, policier, scolaire, de la santé et des services sociaux, des secteurs de l'entreprise privée ainsi que de la recherche, à agir pour maintenir ou ramener un climat de sécurité plein et entier dans leur environnement respectif;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'une multitude d'activités captivantes pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs ou aux groupes criminels;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de proclamer la semaine du 5 au 11 novembre 2017, «*Semaine de la prévention de la criminalité*» sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, sous le thème «*Ensemble, agissons*».

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0362

Octroyer un contrat à Construction Encore ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de construction d'un local de concierge et autres travaux intérieurs, au 3699, boul. Crémazie Est, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 73 584 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 5 748 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation IMM-17-05 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Construction Encore ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de construction d'un local de concierge et autres travaux intérieurs aux bureaux et garage Saint-Michel, au montant de sa soumission, soit au montant de 73 584 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-17-05;
2. d'autoriser une dépense de 5 748 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes, le cas échéant;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1171321007

CA17 14 0363

Octroyer un contrat à la firme Groupe BC2, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en vue d'aménager la Place du centenaire de Parc-Extension, au prix de sa soumission, soit au prix total de 70 042,77 \$, taxes et contingences incluses - appel d'offres sur invitation PARCS-17-06 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme Groupe BC2, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en vue d'aménager la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 70 042,77 \$, taxes et contingences incluses - appel d'offres sur invitation PARCS-17-06 (3 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1171548004

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0364

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre et du 1^{er} au 31 octobre 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre et du 1^{er} au 31 octobre 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171309014

CA17 14 0365

Autoriser le Directeur d'arrondissement à soumettre, pour et au nom de l'arrondissement, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'autoriser le Directeur d'arrondissement à soumettre, pour et au nom de l'arrondissement, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1174539002

CA17 14 0366

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1174379002

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 et 40.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0367

Adopter le Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e et la 51^e Rue.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e et la 51^e Rue a été donné le 5 septembre 2017 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 septembre 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-99 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 6 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de modifier les cartes de l'annexe A pour agrandir les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e Rue et la 51^e Rue.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1176495013

Article 40.02

Adopter la résolution PP17-14014, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues aux articles 22, 24, 25, 87, 119, 160, 162, 167 et 538 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), à l'effet de permettre l'agrandissement, à des fins commerciales et résidentielles, du bâtiment situé au 7474 à 7480, rue Saint-Hubert.

Retiré.

Article 40.03

Adopter la résolution PP17-14015 visant une demande d'autorisation pour permettre les commerces d'entreposage, les commerces de location de véhicules routiers et les entreprises Suvrant dans les domaines des arts et du cinéma dans le bâtiment situé au 3637, boulevard Crémazie Est, d'autoriser l'installation d'enseignes à une hauteur supérieure à 16 mètres et de permettre l'entreposage de véhicules routiers sous l'autoroute Métropolitaine pour les fins d'un commerce de location de véhicules routiers en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Retiré.

CA17 14 0368

Donner un avis de motion et présentation du Règlement RCA17-14005 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Giuliana Fumagalli, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA17-14005 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) ».

40.04 1171803006

CA17 14 0369

Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 22 novembre 2017 au 13 mars 2018.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que la conseillère Rosannie Filato, soit nommée à titre de maire d'arrondissement suppléante, pour la période comprise entre le 22 novembre 2017 et le 13 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1171766013

CA17 14 0370

Nommer, pour une période de deux ans, un président et un président suppléant pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. de nommer, le conseiller Sylvain Ouellet, pour une période de deux ans, soit du 22 novembre 2017 au 22 novembre 2019, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Rosannie FILATO

2. de nommer, la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, pour la même période, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1174379003

Levée de la séance

À 21 h 15, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017.